

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 23 janvier 2024 à 14H00
Séance n°2

- Sur 39 membres,

Etaient présents ou représentés les 35 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Cécile AYERBE
M. Stéphane AZOULAY
Mme Claudine BATAZZI
M. Jeanick BRISSWALTER
M. Marc DALLOZ
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Serge MILAN
M. William TATINIAN
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
Mme Anne-Sophie COLDEFY
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

M. Flavio CONTAT
M. Maxime GRANGE
Mme Alicia TEIXEIRA-ALVES

Représentants des Organismes de Recherche

M. Frédéric FONTAINE-DEBIZET, CNRS
M. Frédéric CARLIN, INRAE
Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA

Personnalités Qualifiées

Mme Nathalie HILMI, CSM
Mme Patricia BRAUN, In Extenso

2

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Stéphane MAZEVET, OCA

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design

Représentant du CHU de Nice

M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

M. Jean-Pierre LAFITTE, Conseil Départemental 06

Membre absent ayant donné procuration

M. Dominique NOBILE, INSERM à Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD à M. Marc DALLOZ
M. Jean ZIEGER, PNSD à M. Marc DALLOZ
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Jeanick BRISSWALTER

Etaient absents ou excusés les 4 membres suivants :

M. Didier ABADIE, ERACM
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Invités présents

M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Benjamin SEROR, DAJIM
Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, VP Vie Etudiante et de Campus
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Laurent COUNILLON, VP Formation et Innovation Pédagogique
M. Erwin FRANQUET, VP Transitions Environnementales et Sociétales
Mme Cécile SABOURAULT, VP Vie Développement International et Europe
M. Alexandre CAMINADA, Directeur Polytech Sophia
M. Ali DOUAI, VP Recherche et Innovation
Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE, VP Ressources Humaines
Mme Magali MAILLAND, DRVI
Mme Johanna ZERMATI, DRVI
Mme Anne VUILLEMIN, Directrice de l'EUR HEALTHY
Mme Elisabeth WALLISER, Directrice de l'IAE
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Salima SOULA, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick Brisswalter, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

PREAMBULE

3

- Présentation des deux personnalités qualifiées, membres titulaires du Conseil :
 - Patricia Braun : Présidente du cabinet In Extenso Innovation Croissance, société en matière d'innovation durable, engagée dans la Convention des Entreprises pour le Climat.
 - Nathalie Hilmi : Responsable de la section « Economie environnementale » du Centre Scientifique de Monaco, membre du GIEC, auteure principale du Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique.
- Jeanick Brisswalter annonce que l'établissement ne sera plus associé au compte X (ex Twitter) car il n'est plus en phase avec les valeurs de l'établissement. Le comité d'éthique a été saisi pour déterminer la position de l'établissement par rapport à un média qui ne respectait plus les règles de modération et qui ne garantissait plus la nature des propos affichés (fake news, contenus racistes ou/et haineux).
- Le diplôme de Docteur Honoris Causa a été remis à Mme Pramila Patten, Secrétaire Générale aux Nations Unies, chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

I – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

1) DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT

Présentation de M. Jeanick BRISWALTER, Président d'Université Côte d'Azur, et M. Benjamin SEROR, Directeur des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation

La délégation de pouvoirs ou de compétences du conseil d'administration, est l'acte par lequel il se dessaisit en partie de certaines attributions et les transmet au Président, pour des raisons notamment pratiques.

Sur la base de l'ancienne délégation certains points ont été améliorés. Le conseil ne sera plus saisi directement sur des questions concernant de faibles montants comme par exemple sur les dons et legs. Concrètement des décisions seront prises directement par le président pour les actes définis par cette délégation dans le respect des seuils réglementaires et une information régulière sera faite aux membres du conseil (les décisions seront mises en ligne sur un espace dédiée).

Sur la question de l'augmentation des seuils des marchés publics (notamment des marchés travaux) Benjamin SEROR répond qu'ils ont été adaptés aux normes des instances nationales et européennes.

La délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président est approuvée à la majorité des voix, 32 voix pour et 3 abstentions.

4

2) DESIGNATION DES VICE-PRESIDENTS STATUTAIRES

La gouvernance sera constituée de 7 vice-présidents statutaires en charge des grandes missions de l'université et de vice-présidents fonctionnels (pour une meilleure lisibilité nationale et internationale) en charge de missions plus spécifiques comme le handicap, la politique au sud ou encore l'entrepreneuriat.

Désignation de la Vice-Présidente en charge de la Vie Etudiante et de Campus

Un avis favorable du Conseil académique du 18 janvier 2024 a été rendu.

Mme Laetitia Antonini-Cochin est Professeur des Universités en droit privé. Elle a été recrutée en 2000 à l'Université de Nice après avoir soutenu une thèse consacrée à « la situation du conjoint du débiteur soumis à une procédure collective ».

Membre du Cerdp (Centre d'Étude et de Recherches en Droit des Procédures) et directrice du pôle civil et procédure civile, elle poursuit une activité de recherche principalement en droit de la famille et en droit des procédures collectives avec une thématique centrale : le couple à l'épreuve des difficultés. Auteur de nombreuses publications, elle est intervenue dans différentes manifestations scientifiques et a été directrice scientifique de plusieurs colloques

en droit de la famille. Titulaire de l'HDR depuis 2011, elle encadre des mémoires de recherches et des thèses.

Parallèlement à ces activités de recherches, elle enseigne diverses matières de droit civil (droit de la famille, droit des régimes matrimoniaux, droit de la responsabilité civile délictuelle...), tant en licence qu'en Master.

Engagée dans la vie institutionnelle, elle a été Directrice adjointe du CERDP (2011-2021). Elle assure également la direction du Master 2 droit des responsabilités depuis 2013 et dirige l'Institut d'études judiciaires depuis 2016 à la Faculté de droit et de science politique. Elle a enfin exercé les fonctions de Vice-présidente en charge de la vie universitaire et de campus d'Université Côte d'Azur (2021-2023).

Le projet sera de poursuivre la politique qui a été engagée autour de 2 axes principaux :

- Améliorer des conditions de vie de nos étudiants car elles sont un facteur de réussite indiscutable
- Enrichir l'expérience étudiante par différents procédés comme le sport, la culture ou encore l'engagement et ainsi favoriser le sentiment d'appartenance au sein d'université Côte d'Azur.

Des actions ont déjà été menées, elles seront poursuivies. D'autres seront mises en œuvre dans le cadre du schéma directeur des étudiants qui a été voté par les conseils fin 2023, avec le soutien et la collaboration de tous les services dédiés, des vice-présidents et plus largement de la communauté universitaire.

Laetitia Cochin répond à Anne Vigouroux que l'intitulé de cette vice-présidence a en effet été changé pour s'harmoniser avec les autres établissements et adhérer au réseau des VP Vie Etudiante et de Campus. Le périmètre d'action reste inchangé.

5

Erwan Philippe regrette que les étudiants aient des difficultés à se faire entendre par la Gouvernance sur les questions qui affectent leurs conditions de vie. Il demande qu'ils puissent s'exprimer et participer sur les projets les concernant.

Jeanick Brisswalter assure que les étudiants ont été et seront entendus sur l'ensemble des contraintes liées à une possible réorganisation des études. Le Président assure que les étudiants ont été entendu.

Erwan Philippe reprend le propos et déclare que cette écoute n'a pas été optimale et suffisante.

Laetitia Cochin confirme que les étudiants ont été entendus et qu'un conseil étudiant sera régulièrement convoqué sur ces questions par le VP étudiants.

Considérant les dispositions de l'article 35 des statuts d'Université Côte d'Azur selon lesquels sur proposition du président d'Université Côte d'Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des membres présents ou représentés, et pour le ou les vice-présidents en charge de la recherche et de l'innovation, de la formation et de l'innovation pédagogique et de la vie étudiante et de campus, après avis conseil académique ;

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat ;

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur Mme Laëtitia ANTONINI-COCHIN en qualité de Vice-Présidente en charge de la Vie Etudiante et de Campus, pour une durée égale à celle de son mandat de président ;

Considérant que le conseil académique a rendu un avis favorable à cette nomination le 18 janvier 2024 ;

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 23 janvier 2024, sur les 35 votes recueillis, 27 votes en faveur de la nomination de Mme Laëtitia ANTONINI-COCHIN ont été comptabilisés, 4 votes contre et 4 abstentions ;

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte ;

En considération de ces éléments, le conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur ;

Décide de nommer **Mme Laëtitia ANTONINI-COCHIN** en qualité de Vice-Présidente en charge de la Vie Etudiante et de Campus d'Université Côte d'Azur, pour la durée du mandat de président d'Université Côte d'Azur de M. Jeanick BRISSWALTER.

Désignation du Vice-Président en charge de la Formation et de l'Innovation Pédagogique

Un avis favorable du Conseil académique du 18 janvier 2024 a été rendu.

Mr Ali Douai est maître de conférences en sciences économiques à Université Côte d'Azur depuis 2010, Il est membre élu du CNU section 05 depuis 2015. Il a été directeur de l'Institut Supérieur d'Economie et de Management (2019-2020) puis directeur-adjoint à la formation de l'EUR Economie et Management (2021-2023). Membre élu du CAc depuis 2020 (et de la CFVU entre 2016-2020), il porte différents projets de transformation ou de développement de nouvelles formations transversales ou pluridisciplinaires. En tant que Chargé de mission "orientation active" auprès du VP Formation et du Président (2020-2023), il a travaillé à structurer un écosystème de travail (Rectorat, lycées, etc.) pour améliorer l'accompagnement des étudiants vers les formations de 1er cycle de l'Université. Il a participé au projet L@UCA.

Les projets seront de déployer et stabiliser la nouvelle offre de formation.

Une stratégie en plusieurs axes :

- Attractivité et transversalité des formations
- Inclusion des étudiants dans les formations (affiner notre connaissance des étudiants et de leurs profils)
- Accompagnement des étudiants face aux nouveaux défis (accompagnement pédagogique sous forme de tutorat)
- Pilotage des formations (automatisation de l'information, des données)
- Valorisation de l'investissement pédagogique

Céline Masoni Lacroix revient sur la dimension transversale de l'intelligence artificielle et du développement durable et imagine une transversalité avec le corps professoral et plus largement avec l'institution.

Ali Douai explique que cela est prévu, un groupe de travail sur le thème « transition écologique et développement soutenable » sera mis en œuvre très prochainement et il sera décidé d'impliquer les personnels et leurs expertises.

Considérant les dispositions de l'article 35 des statuts d'Université Côte d'Azur selon lesquels sur proposition du président d'Université Côte d'Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des membres présents ou représentés, et pour le ou les vice-présidents en charge de la recherche et de l'innovation, de la formation et de l'innovation pédagogique et de la vie étudiante et de campus, après avis conseil académique ;

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat ;

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président en charge de la Formation et de l'Innovation Pédagogique, pour une durée égale à celle de son mandat de président ;

Considérant que le conseil académique a rendu un avis favorable à cette nomination le 18 janvier 2024 ;

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 23 janvier 2024, sur les 35 votes recueillis, 30 votes en faveur de la nomination de M. Ali DOUAI ont été comptabilisés, 1 vote contre et 4 abstentions ;

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte ;

En considération de ces éléments, le conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur ;

Décide de nommer **M. Ali DOUAI** en qualité de Vice-Président en charge de la Formation et de l'Innovation Pédagogique d'Université Côte d'Azur, pour la durée du mandat de président d'Université Côte d'Azur de M. Jeanick BRISSWALTER.

Désignation du Vice-Président en charge de la Recherche et de l'Innovation

Un avis favorable du Conseil académique du 18 janvier 2024 a été rendu.

Après des études de Physique Chimie puis Biochimie **Mr Laurent Counillon** a obtenu son doctorat en Sciences de la Vie en 1993, sous la direction de Jacques Pouysségur, à l'Université Nice Sophia Antipolis. Il a ensuite fait un séjour post doctoral dans le laboratoire de Don Engelman, au département de Biologie Structurale de l'Université de Yale aux USA. De retour à Nice, il a passé son HDR en 1997 puis crée son équipe de recherche, qui travaille sur le transport des ions et plus particulièrement de protons à travers les membranes biologiques, en connexion avec le métabolisme. Il dirige depuis 2018 le Laboratoire de PhysioMédecine Moléculaire (LP2M) une UMR Université Côte d'Azur-CNRS qui combine physiologie du transport membranaire, métabolisme, immunologie et inflammation pour étudier la physiopathologie humaine, de la molécule jusqu'à la maladie génétique ou acquise.

Laurent Counillon s'est aussi fortement impliqué dans la structuration de l'enseignement notamment comme directeur de Master, directeur adjoint d'ED, et comme directeur de l'École Universitaire de Recherche en Sciences de la Vie et de la Santé (EUR LIFE) depuis sa création en 2020. Il est aussi très régulièrement expert ou président de comités d'évaluations de formations ou d'établissements d'enseignement supérieur nationaux ou internationaux.

Stéphane Mazevet demande quelle sera la vision de l'établissement sur les questions de pilotage de la recherche au niveau du site.

Laurent Counillon livre sa vision d'un pilotage au sens large. Il faut se doter d'un système d'information maximum et d'indicateurs clés. Il préconise un pilotage à partenaires multiples.

Luc Pronzato demande quelle est sa vision de l'articulation du pilotage de site avec celui de l'IDEX, dont les périmètres se rejoignent.

Laurent Counillon considère l'IDEX comme un outil au service de l'établissement plutôt qu'un organe de pilotage.

Considérant les dispositions de l'article 35 des statuts d'Université Côte d'Azur selon lesquels sur proposition du président d'Université Côte d'Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des membres présents ou représentés, et pour le ou les vice-présidents en charge de la recherche et de l'innovation, de la formation et de l'innovation pédagogique et de la vie étudiante et de campus, après avis conseil académique ;

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat ;

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président en charge de la Recherche et de l'Innovation, pour une durée égale à celle de son mandat de président ;

Considérant que le conseil académique a rendu un avis favorable à cette nomination le 18 janvier 2024 ;

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 23 janvier 2024, sur les 35 votes recueillis, 26 votes en faveur de la nomination de M. Laurent COUNILLON ont été comptabilisés, 3 votes contre et 6 abstentions ;

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte ;

En considération de ces éléments, le conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur ;

Décide de nommer **M. Laurent COUNILLON** en qualité de Vice-Président en charge de la Recherche et de l'Innovation d'Université Côte d'Azur, pour la durée du mandat de président d'Université Côte d'Azur de M. Jeanick BRISSWALTER.

Désignation du Vice-Président en charge du Conseil d'Administration et des Moyens

Mr Stéphane Azoulay est Professeur des Universités. Ingénieur chimiste de formation diplômé de l'ESCE Lyon, il intègre en 2005 l'Université de Nice Sophia Antipolis en tant que Maître de Conférences après un stage post-doctoral au Département de Pharmacie de l'Université de Tokyo. Titulaire de l'HDR depuis 2016, il poursuit des recherches en chimie médicinale notamment dans le domaine de la découverte de nouveaux anticancéreux et travaille à la mise au point d'immunoanalyses pour le dosage de médicaments et des protéines. Lauréat de plusieurs financements nationaux et européens (ANR, FUI, H2020) et récipiendaire du Prix d'Excellence UCA en 2020, il a encadré de nombreux étudiants de master ou personnels

techniques ainsi que des doctorants. Stéphane Azoulay est cosignataire de 51 articles et 5 brevets.

Parallèlement à ses activités de recherche, il enseigne la chimie organique en Licence et Master. Engagé dans la vie institutionnelle, il a été directeur du Département de Chimie (2011-2016), Vice-Président en charge de la formation de la CoMUE UCA et d'Université Nice Sophia Antipolis (06/2017- 12/2020) puis Vice-Président Formation d'Université Côte d'Azur de janvier 2020 à janvier 2024.

Sa vision de cette nouvelle fonction sera dans la continuité de son expérience acquise notamment au conseil académique : c'est à dire animer ce conseil grâce à des débats sereins et éclairés.

Erwan Philippe demande si le conseil continuera de n'être qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises par ailleurs et de quelle manière sera-t-il animé. Les différents points de vue pourront-ils s'exprimer ? A titre d'exemple il mentionne l'adoption du plan directeur de ressources humaines qui avait été rejeté massivement par le CSAE.

Stéphane Azoulay répond qu'il y a plusieurs éléments de réponse. Des commissions du CA existent, elles sont un lieu d'échanges et de débats sur les points qui seront présentés en conseil. Le conseil académique joue un rôle majeur et débat grandement sur les questions, il donne des avis au conseil. Certes le CA doit avoir une dynamique d'échanges mais il n'est pas nécessaire qu'il reprenne les débats qui ont eu lieu en amont. L'idée d'un bureau du CA dont la fonction sera de préparer le conseil, peut être envisagée. On peut aussi concevoir un temps d'échanges sur les questions stratégiques suivi d'un temps de maturation avant présentation en conseil.

9 *Erwan Philippe demande comment tenir compte et intégrer dans cette dynamique décisionnelle du CA, les avis mitigés voir les rejets du CSAE.*

Régis Brandinelli déclare qu'afin d'améliorer la coordination des instances, des comptes rendus des débats du CSAE seront transmis au VP CA en amont des séances du conseil. En termes de progrès apportés au fonctionnement des instances, il faut mentionner la création de la commission des finances dédiée à l'étude et à l'analyse des questions budgétaires qui seront présentées en conseil.

Erwan Philippe informe que cette commission existait déjà lors des mandatures précédentes et que sa remise en fonctionnement a été réclamée avec insistance.

Régis Brandinelli souhaite que tout soit mis en œuvre pour améliorer la communication.

Jeanick Brisswalter souligne qu'idéalement le mode de fonctionnement du CSAE doit être compris pour qu'un dialogue puisse exister.

Sarah Labat Jacqmin suggère que soit revu le règlement intérieur sur le fonctionnement des instances et notamment sur le dépôt de procuration en séance.

Stéphane Azoulay s'associe à l'idée de revoir ces règles de fonctionnement et de les adapter si nécessaires. Il approuve à titre d'exemple la règle des procurations qui peut être modifiée.

Considérant les dispositions de l'article 35 des statuts d'Université Côte d'Azur selon lesquels sur proposition du président d'Université Côte d'Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des membres présents ou représentés, et pour le ou les vice-présidents en charge de la recherche et de l'innovation, de la formation et de l'innovation pédagogique et de la vie étudiante et de campus, après avis conseil académique ;

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat ;

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président en charge du Conseil d'Administration et des Moyens, pour une durée égale à celle de son mandat de président ;

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 23 janvier 2024, sur les 35 votes recueillis, 24 votes en faveur de la nomination de M. Stéphane AZOULAY ont été comptabilisés, 9 votes contre et 2 abstentions ;

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte ;

En considération de ces éléments, le conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur ;

Décide de nommer **M. Stéphane AZOULAY** en qualité de Vice-Président en charge du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur, pour la durée du mandat de président d'Université Côte d'Azur de M. Jeanick BRISSWALTER.

Désignation de la Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines

Mme Fabienne d'Arripe-Longueville est Professeur des Universités en STAPS depuis 2008. Elle est membre du Laboratoire Motricité Humaine Expertise Sport Santé (LAMHESS). Elle a exercé diverses responsabilités liées à la recherche ; développement et direction du LAMHESS ; codirection de la Fédération de Recherche sur les Interventions en Santé (FRIS) ; responsable de l'Académie 5 Homme Idées Milieux. Elle a été membre élue du Conseil National des Universités de la 74e section, du CA d'Université Nice Sophia-Antipolis et du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur lors du mandat 2020-2024. Enfin elle a dirigé le département disciplinaire STAPS de 2020 à 2023.

Elle déclare aborder cette fonction avec enthousiasme et lucidité et souhaite que ses compétences antérieures de directrice d'unité de recherche, de département mais également ses compétences scientifiques apportent une contribution au projet collectif de l'établissement. Elle demeure consciente des attentes et des enjeux.

L'équipe sera composée de Véronique Van De Bor chargée de la politique sociale, Pierre Crescenzo chargé de la politique handicap et Sabrina Loufrani chargée du développement des Ressources Humaines.

Le schéma directeur des ressources humaines déjà initié sera poursuivi par le développement de plusieurs axes grâce notamment à un travail de proximité et de communication.

- L'attractivité et le recrutement ;
- Le développement des compétences ;
- La fidélisation des personnels.

Erwan Philippe exprime son inquiétude sur la question du maintien de la personne en charge de la QVT et sur les relations avec la formation spécialisée du CSAE. Il explique qu'il y a eu une dégradation dans le temps de la communication. Il regrette que ne soit pas fait mention de la question de la rémunération des personnels. Il craint que la campagne de réévaluation de l'IFSE soit reportée ; or l'inflation se poursuit et les niveaux des salaires restent inchangés. Le plan directeur qui préconise la contractualisation risque d'être impacté et l'attractivité en sera diminuée. Il demande quelle sera la politique de rémunération de 2024 (gel du point d'indice).

Fabienne d'Arripe Longueville assure que les questions de conditions de travail, d'accompagnement individuel, de quête de sens et de rémunérations des personnels seront prioritaires.

Régis Brandinelli ne s'oppose pas à une analyse du fonctionnement de la formation spécialisée sans toutefois remettre en question le travail qui a été fait durant ces 4 années.

Jeanick Brisswalter souligne l'importance des actions menées par l'établissement sur l'égalité Homme-Femme et la lutte contre les VSS.

Luc Pronzato interroge la position de la gouvernance sur le fort pourcentage de BIATSS contractuels au sein de l'établissement (55%, alors que le HCERES indique une moyenne nationale de 27,5%).

Fabienne d'Arripe Longueville et Régis Brandinelli répondent de concert que l'université est bien consciente de cet état de déséquilibre et engagera des actions pour corriger cette situation dans la mesure du possible. Le premier choix fait par la gouvernance pour lutter contre la précarité de l'emploi a été de CDéliser les personnels en CDD. Le problème de l'important turn over dans les fonctions centrales occupées par des contractuels a été évoqué avec la nouvelle équipe.

Sarah Labat Jacqmin alerte sur l'obligation de la mensualisation du paiement des vacances des chargés de cours.

Fabienne d'Arripe Longueville souhaite également que des mesures d'amélioration soient prises.

Considérant les dispositions de l'article 35 des statuts d'Université Côte d'Azur selon lesquels sur proposition du président d'Université Côte d'Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des membres présents ou représentés, et pour le ou les vice-présidents en charge de la recherche et de l'innovation, de la formation et de l'innovation pédagogique et de la vie étudiante et de campus, après avis conseil académique ;

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat ;

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE en qualité de Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines, pour une durée égale à celle de son mandat de président ;

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 23 janvier 2024, sur les 35 votes recueillis, 28 votes en faveur de la nomination de Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE ont été comptabilisés, 3 votes contre et 4 abstentions ;

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte ;

En considération de ces éléments, le conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur ;

Décide de nommer **Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE** en qualité de Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines d'Université Côte d'Azur, pour la durée du mandat de président d'Université Côte d'Azur de M. Jeanick BRISSWALTER.

Désignation du Vice-Président en charge des Transitions Environnementales et Sociétales

Mr Erwin Franquet est ingénieur en Mécanique Énergétique (spécialité thermique et mécanique des fluides) et Docteur de l'Université de Provence. Après un post-doctorat au CNES, il est recruté à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour où il travaille principalement sur le stockage de chaleur et les systèmes énergétiques, aussi bien pour des applications industrielles que pour le bâtiment, avant un élargissement vers le management de l'énergie par une approche holistique orientée vers les smart-grids/buildings/cities. Après le passage de son HDR, il développe une démarche trans-disciplinaire pour poursuivre cette ouverture vers les sciences humaines et sociales; ainsi, il intègre par exemple un consortium de juristes et travaille dans un laboratoire d'Economie.

En 2020, il est nommé Professeur des Universités à Université Côte d'Azur afin de continuer à travailler sur la transition environnementale en partant des sciences de l'ingénieur (énergie, informatique, bâtiment, etc.) qu'il cherche à enrichir par les apports des sciences humaines et sociales, et de l'art. Son objectif premier reste la problématique de l'efficacité et de l'efficience énergétiques, et des réductions des consommations et émissions associées (carbone ou au sens de l'analyse de cycle de vie), par une approche la plus généraliste possible.

Il est actuellement Directeur du Département Bâtiments Durables et Intelligents de Polytech Nice Sophia et Directeur-adjoint de Polytech'Lab.

Il opte pour une approche holistique des questions environnementales. Il souhaite se saisir du sujet de la transition environnementale pas uniquement par le biais de la technicité mais par une vision globale des problématiques qu'il génère.

Les 3 axes de cette approche

- Le pilotage, une obligation ministérielle nous assigne à évoluer vers un schéma directeur.
- la transversalité.
- La recherche.

A la question sur la démarche possible avec les personnels et étudiants du secteur art, lettres et langues qui semblent scientifiquement un peu éloignés de ces sujets, alors qu'ils en ont une conscience très développée, Erwin Franquet répond que cette démarche a déjà été entreprise avec l'EUR Odyssée et la Villa Arson. Il est convaincu de la transversalité, la transdisciplinarité de la démarche, le purement technique n'est pas suffisant, le secteur des sciences humaines et sociales peut être force de propositions.

Luc Pronzato reconnaît que la tâche est colossale et il serait intéressant que le conseil soit tenu informé des avancées dans ce domaine.

Erwin Franquet s’y engage.

Sur la question des liens avec l’IMREDD, des développements communs sont également de mise.

Considérant les dispositions de l’article 35 des statuts d’Université Côte d’Azur selon lesquels sur proposition du président d’Université Côte d’Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d’administration à la majorité simple des membres présents ou représentés, et pour le ou les vice-présidents en charge de la recherche et de l’innovation, de la formation et de l’innovation pédagogique et de la vie étudiante et de campus, après avis conseil académique ;

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat ;

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d’administration d’Université Côte d’Azur M. Erwin FRANQUET en qualité de Vice-Président en charge des Transitions Environnementales et Sociétales, pour une durée égale à celle de son mandat de président ;

Considérant qu’à l’issue du premier tour de scrutin qui s’est tenu le 23 janvier 2024, sur les 35 votes recueillis, 27 votes en faveur de la nomination de M. Erwin FRANQUET ont été comptabilisés et 8 abstentions ;

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte ;

En considération de ces éléments, le conseil d’administration de l’établissement expérimental Université Côte d’Azur ;

Décide de nommer **M. Erwin FRANQUET** en qualité de Vice-Président en charge des Transitions Environnementales et Sociétales d’Université Côte d’Azur, pour la durée du mandat de président d’Université Côte d’Azur de M. Jeanick BRISSWALTER.

Désignation de la Vice-Présidente en charge du Développement International et Europe

Mme Cécile Sabourault est Professeur de Biologie au département des Sciences de la Vie. Biochimiste de formation, elle a obtenu en 1999 un doctorat de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire de l’Université de Nice Sophia Antipolis. Après un post-doctorat de deux ans à l’Université d’Arizona (Tucson), elle a rejoint l’Université de Nice Sophia Antipolis comme Maître de Conférences puis Professeur. Elle poursuit actuellement ses activités de recherche au sein de l’UMR7035 ECOSEAS (Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas) et s’intéresse plus particulièrement à l’écologie des communautés marines et aux interactions entre organismes marins (écophysiologie, génomique environnementale, écologie chimique) grâce à l’obtention de plusieurs contrats (dont une ANR Jeune Chercheuse en 2012). Elle s’intéresse également aux systèmes socio-économiques. En tant que Maître de Conférences, elle a coordonné plusieurs formations, dont un parcours de Master et une double licence chimie-biologie. Elle a été Vice-Doyenne de la Faculté des Sciences en charge des Relations Internationales (2012-2017) puis Vice-Doyenne en charge de la Pédagogie et des Relations Internationales (2018-2020). Cécile Sabourault a été Vice-Présidente Développement International et Relations Extérieures d’Université Côte d’Azur depuis la création de l’établissement en Janvier 2020. A ce poste, elle a œuvré pour structurer les partenariats internationaux et dynamiser les échanges pour permettre au plus grand nombre d’usagers (étudiants comme personnels) de pouvoir bénéficier d’une expérience internationale (mobilité

ou participation à un projet). En tant que Vice-Présidente Développement International, elle souhaite continuer à intensifier l'internationalisation et à faire d'Université Côte d'Azur une université résolument ouverte sur le monde.

Les différents axes seront :

- Développer les partenariats ;
- Développer des activités autour de l'international (exp : visites guidées d'établissements) ;
- Promouvoir la mobilité également des étudiants et de l'ensemble des personnels (UCA est la première université en termes de financement des mobilités à l'internationale) ;
- Promouvoir l'expérience internationale des publics empêchés (mobilités hybrides ou virtuelles) ;
- Porter l'ensemble de la communauté vers une ouverture à l'international et faire en sorte que l'ensemble des étudiants et des personnels puissent avoir des liens, monter des réseaux de coopération...
- Amélioration de l'accueil, (visibilité et attractivité) ;
- Création d'un pôle d'accompagnement au dépôt de projet européens.

Barbara Meazzi demande s'il est possible d'envisager d'autres partenariats privilégiés en dehors d'Ulysseus.

Cécile Sabourault explique qu'une cartographie de l'ensemble des partenariats a été réalisée, et que l'accompagnement à la mise en œuvre de partenariats sera assuré.

Sarah Labat Jacqmin souligne le problème de l'accueil (logement, saturation du Welcome Center).

14

Cécile Sabourault déclare être consciente de cette difficulté de logement des collègues et étudiants en mobilité entrante, la création d'un lieu international (Cannes) destiné à les accueillir est à l'étude.

C'est une problématique qui sera prioritairement traitée. L'accueil en général sera un axe à privilégier.

Considérant les dispositions de l'article 35 des statuts d'Université Côte d'Azur selon lesquels sur proposition du président d'Université Côte d'Azur, des vice-présidents statutaires sont nommés individuellement par le conseil d'administration à la majorité simple des membres présents ou représentés, et pour le ou les vice-présidents en charge de la recherche et de l'innovation, de la formation et de l'innovation pédagogique et de la vie étudiante et de campus, après avis conseil académique ;

Considérant que la durée du mandat des vice-présidents est fixée par le président et ne peut dépasser la durée de son mandat ;

Considérant la proposition faite par M. Jeanick BRISSWALTER de faire nommer par le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur Mme Cécile SABOURAULT en qualité de Vice-Présidente en charge du Développement International et Europe, pour une durée égale à celle de son mandat de président ;

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui s'est tenu le 23 janvier 2024, sur les 35 votes recueillis, 26 votes en faveur de la nomination de Mme Cécile SABOURAULT ont été comptabilisés, 3 votes contre et 6 abstentions ;

Que la majorité simple des membres présents et représentés a ainsi été atteinte ;

En considération de ces éléments, le conseil d'administration de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur ;

Décide de nommer **Mme Cécile SABOURAULT** en qualité de Vice-Présidente en charge du Développement International et Europe d'Université Côte d'Azur, pour la durée du mandat de président d'Université Côte d'Azur de M. Jeanick BRISSWALTER.

3) COMPOSITION DES COMMISSIONS

Présentation de Mme Marie-Sophie BERGER, Responsable des affaires institutionnelles au sein de la Direction des Affaires Juridique, Institutionnelle et de la Modernisation

Une diffusion par courrier électronique des appels à candidatures sera faite.

La Commission des Statuts et Règlements

Membres élus par le conseil d'administration

- 2 représentants des enseignants chercheurs par conseil
- 1 représentant des étudiants par conseil
- 1 représentant des BIATSS par conseil
- 2 représentants parmi les représentants titulaires des établissements, composantes du CHU et des organismes de recherche.

La commission des statuts et des règlements a vocation à donner des avis et à accompagner la rédaction de tous les statuts et règlements de fonctionnement des composantes et EUR. Elle est également consultée sur la rédaction des statuts et du règlement intérieur de l'établissement.

Le Comité Electoral Consultatif a vocation à accompagner tous les processus électoraux de l'établissement et de ses composantes (avis sur l'opportunité du calendrier électoral, la constitution des listes électorales, la déclaration éventuelle d'une inéligibilité...).

Sa composition :

- 1 représentant par liste élu au conseil d'administration pour chacun des collèges électoraux. Donc chacune des listes des collèges A, B BIATSS, étudiants doit désigner un représentant.
- 1 représentant les établissements du CHU
- 1 représentant des organismes nationaux de recherche.

Luc Pronzato pense qu'il serait judicieux d'avoir un suppléant pour chaque représentant étant donné les dates de réunion souvent très contraintes car liées aux dates des élections.

Marc Dalloz explique que l'idée est intéressante mais que ce ne sera pas toujours possible.

La commission des finances

Elle examine en amont du CA les questions financières qui sont inscrites à l'ordre du jour de la séance à venir.

Sa composition :

- 2 élus enseignants du CA et CAC et suppléants
- 2 élus BIATSS du CA et du CAC
- 1 élu usager du CA

*Luc Pronzato relève la question de la présidence de cette commission.
Jeanick Brisswalter répond qu'elle sera assurée par un membre de l'opposition.*

Rappel de l'appel à candidatures du VP étudiant

Les candidatures doivent être déposées jusqu'à jeudi 16h, les élections auront lieu de 6 février 2024.

Rappel de l'appel à candidatures du représentant élu des étudiants du CA pour la Commission Initiative Etudiante

Laetitia Cochin en rappelle ses rôles et attributions (Financement des projets étudiants sur des fonds CVEC).

Les compositions des commissions d'Université Côte d'Azur ont été présentées aux membres pour information.

II – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERITAIRE

4) MODALITES RELATIVES A LA SELECTION EN MASTER 1

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des moyens

16

Un avis favorable du Conseil académique du 18 janvier 2024 a été rendu.

l'établissement doit fixer les critères de sélection ainsi que des capacités d'accueil des Masters.

Sarah Labat Jacqmin s'interroge sur les effets de la nouvelle loi immigration. Elle exprime sa crainte de ne pas atteindre les capacités d'accueil fixées. Elle demande si on peut communiquer sur les frais d'inscription des étudiants extracommunautaires et compenser ces capacités par l'augmentation de la part d'étudiants nationaux.

Jeanick Brisswalter rappelle la prise de position très ferme de l'établissement sur la loi immigration. Un certain nombre des dispositifs de cette loi sont anticonstitutionnels.

La politique de l'établissement sur les droits d'inscription des étudiants extracommunautaires ne change pas.

Nous attendons la réponse du Conseil d'État qui doit se réunir ces jours-ci.

Actuellement les capacités figurent sur la plateforme. Il sera possible de moduler ces capacités dans un second temps.

Luc Pronzato alerte sur l'affichage du montant des frais d'inscription des étudiants extracommunautaire et rappelle que les quotas sur l'exonération ne sont pas atteints.

Jeanick Brisswalter déclare que chaque composante est libre d'appliquer sa politique d'exonération sachant que les critères d'exonération sont la francophonie et l'excellence.

Luc Pronzato propose puisque les quotas ne sont pas atteints d'afficher l'exonération.

Jeanick Brisswalter rappelle le choix qui avait été fait de laisser à la discrétion des composantes l'application de tout ou partie de l'exonération des droits d'inscription.

Un débat s'engage autour de l'affichage de l'exonération des DI par l'établissement, Luc Pronzato pense qu'il serait plus simple pour l'étudiant d'être informé ne sachant pas toujours s'il peut remplir les critères. Jeanick Brisswalter affirme qu'il existe de nombreux cas d'exonérations et rappelle que les fonds des droits différenciés sont réintroduits dans le dispositif d'amélioration de l'accueil des étudiants.

Sarah Labat Jacqmin s'inquiète des nombreux contrôles administratifs à effectuer qui génèrent des retards dans le traitement des dossiers.

Les modalités relatives à la sélection en Master 1 sont approuvées à la majorité des voix, 27 voix pour et 8 abstentions.

5) MODALITES RELATIVES A LA VERIFICATION DES DOSSIERS de CANDIDATURE EN MASTER 2

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des moyens

Un avis favorable du Conseil académique du 18 janvier 2024 a été rendu.

Université Côte d'Azur fixe, au titre de l'année universitaire 2024/2025, des capacités d'accueil pour l'accès des étudiants en deuxième année de master.

L'admission dans ces masters est subordonnée à l'examen des dossiers de candidature, déposés par les candidats intéressés, obligatoirement via la plateforme eCandidat ou via Campus France pour les candidats originaires de pays adhérant au dispositif « Etudes en France ».

L'admission est prononcée par le Président d'Université Côte d'Azur sur proposition du responsable de chaque formation concernée.

Chaque responsable de formation s'appuie sur l'avis d'une Commission de sélection ad hoc, composée comme suit :

- Du responsable de la mention de master,
- Des responsables du parcours de la mention de master, le cas échéant,
- D'au moins un membre de l'équipe pédagogique de la deuxième année de master.

Les modalités relatives à la vérification de dossiers en Master 2 sont approuvées à la majorité des voix, 26 voix pour et 9 abstentions.

6) MODALITES RELATIVES A LA SELECTION POUR LES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT IDEX

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des moyens

Un avis favorable du Conseil académique du 18 janvier 2024 a été rendu.

A la question sur les dates de remise des décisions qui en fait ne sont pas synchrones avec celles de la plateforme MonMaster, Stéphane Azoulay indique que depuis l'an passé l'établissement est contraint de respecter un calendrier national pour les masters, s'agissant des diplômes d'établissement, c'est à la discrétion des coordinateurs. Sur le chapitre des supposées expressions subies par les étudiants pour donner une réponse rapide, il tempère le propos.

Les modalités relatives à la sélection pour les Diplômes d'Etablissement IDEX sont approuvées à la majorité des voix, 27 voix pour et 8 abstentions.

7) ACCES AU 1ER CYCLE (PARCOURSUP) : CAPACITES ET CRITERES

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des moyens

Un avis favorable du Conseil académique du 18 janvier 2024 a été rendu.

Le dispositif reste inchangé par rapport aux années précédentes.

Luc Pronzato déclare que puisque le nombre d'inscrits dépasse souvent très souvent la capacité d'accueil affichée ne serait-il pas intéressant d'afficher des capacités plus importantes.

Stéphane Azoulay explique que le nombre d'inscrits correspond à la somme des néo entrants et des redoublants.

Les capacités d'accueil sont théoriquement fixées en début de contrat, mais en réalité elles sont déterminées par les capacités définies par les équipes pédagogiques à accueillir l'étudiant tout au long du cursus.

A la remarque sur la non prise en compte des soft skills pour de nombreuses disciplines dans l'évaluation des dossiers des candidats entrants, Stéphane Azoulay répond que cela fait partie des évolutions à apporter au dispositif.

Sarah Labat Jacqmin signale que pour l'enseignement de l'Italien il n'y a pas eu de consultation sur les capacités d'accueil (distorsion entre le nombre souhaité et le nombre affiché, beaucoup trop important, ce qui attire au final une population d'étudiant n'ayant pas forcément le profil requis). Il est rappelé que les capacités d'accueil ont été préalablement votées en COSP des EURs.

Jeanick Brisswalter indique que la problématique est la capacité d'accueil à l'échelle de l'établissement (si une baisse est opérée sur une section d'enseignement elle doit être compensée par ailleurs). Il ajoute que l'université doit être en mesure de bien équilibrer ses capacités d'accueil pour maintenir un bon niveau d'enseignement.

Les capacités et critères d'accès au 1er Cycle (Parcoursup) sont approuvés à la majorité des voix, 24 voix pour et 11 abstentions.

III – QUESTIONS RECHERCHE

8) VERSEMENTS DES DOTATIONS 2024 AUX TUTELLES

Présentation de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil Académique du 14 décembre 2023 a été rendu.

Dans le cadre des attributions des dotations aux structures de recherche dont la gestion des crédits est assurée par une autre Tutelle (EPST), une délibération du Conseil d'Administration est demandée afin d'effectuer le versement des crédits à l'établissement gestionnaire.

Le versement des dotations de recherche 2024 aux établissements (EPST) qui en assurent la gestion, est approuvé à l'unanimité des voix.

9) VERSEMENTS DES DOTATIONS 2024 CREDITS SCIENTIFIQUES INCITATIFS AUX TUTELLES

Présentation de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, Valorisation et Innovation

L'étude et le classement des demandes ont été effectués sur les différents volets de l'Appel à projet CSI 2024 lors des séances du Conseil Académique du 23 novembre 2023 (Volet « Colloques ») et du 7 décembre 2023 (Volet « Équipements » et « Recherche »).

19

Suite au Conseil d'Administration du 11 décembre adoptant le budget 2024, le Conseil Académique a adopté le 14 décembre 2023 les attributions des subventions aux structures de recherche dans le cadre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI 2024 volet « Colloque », « Équipement » et « Recherche » conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 du 25 Juillet 2019. Il est demandé pour les subventions attribuées à des projets portés par des structures dont la gestion des crédits est assurée par une autre Tutelle (EPST) une délibération du Conseil d'Administration afin d'effectuer le versement des crédits à l'établissement gestionnaire ainsi que la contribution d'UniCA de 30 000€ à l'appel à projet commun CSI/ STU UniCA - Appel à projet blanc OCA conformément au cadre de l'appel à projet.

SYNTHÈSE VERSEMENT AUX TUTELLES CSI 2024			
TUTELLES	VOLETS CSI 2024	MONTANTS	TOTAL VERSEMENT
CNRS DR20	VOLET COLLOQUES	14 120 €	159 270 €
	VOLET RECHERCHE	70 970 €	
	VOLET ÉQUIPEMENTS	74 180 €	
INRAE	VOLET COLLOQUES	4 400 €	25 120 €
	VOLET RECHERCHE	15 000 €	
	VOLET ÉQUIPEMENTS	5 720 €	
OCA	CSI APPEL BLANC STU	30 000 €	30 000 €
	TOTAL VERSEMENTS TUTELLES		214 390 €

Tous les ans une dotation annuelle est versée aux unités, les CSI sont alloués sur appel à projets pour initier de nouvelles opérations, pour l'achat d'équipement et le soutien à l'organisation de colloque (visibilité au site).

Cette année la nouveauté est la mise en place d'un appel conjoint avec l'Observatoire de la Côte d'Azur.

L'établissement s'appuie désormais sur le conseil scientifique de l'OCA pour expertiser les demandes en vertu du principe de solidarité mis en place entre UniCA et l'OCA.

Stéphane Mazevet explique que le montant de 30 000 euros résulte de la moyenne des 3, 4 dernières années des financements qui retournaient dans les laboratoires de l'OCA, par l'appel CSI, donc l'idée est de diagonaliser la matrice, de faire un seul guichet et de n'avoir qu'un seul appel à projets avec le même comité qui évalue l'ensemble des demandes.

Le versement des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2024 aux établissements (EPST) qui en assurent la gestion, est approuvé à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16h15

Dates du prochain conseil d'administration : 20 février 2023

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.